

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22/09/2025	D2025-22	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 42 DU 22/09/2025
5 questions, numérotées de D2025-20 à D2025-24

DELIBERATION

**MARCHES PUBLICS RELATIFS AUX FOURNITURES DE BUREAU –
LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à Flers, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,
Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,
Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,
Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Brigitte LEVOYER

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2025-20 à D2025-24	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
15/09/2025	16h35	Sylvie MALOIZEL	17h55	24/09/2025

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.09.2025	D2025-22	1.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	MARCHES PUBLICS RELATIFS AUX FOURNITURES DE BUREAU - LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE
-------	--

Chers Collègues,

Les marchés publics relatifs aux fournitures de bureau arriveront à terme le 31 décembre 2025. Il convient dès à présent de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence.

La ville de Flers, le CCAS et Flers Agglo ayant des besoins similaires dans ce domaine, la procédure sera menée dans le cadre du groupement de commandes mis en place par délibération n°743 du Conseil Municipal de la Ville de Flers en date du 24 septembre 2012, délibération n° 11 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 2 octobre 2012 et délibération n°1095 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2012, dont la Ville de Flers est coordonnateur.

Les prestations seront décomposées en 5 lots. En application des articles R2162-1, 2, 4 à 6, 13 et 14 du Code de la Commande Publique, l'exécution des prestations aura lieu au fur et à mesure de la survenance des besoins et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La procédure donnera lieu à la conclusion d'accords-cadres à bons de commande d'une durée de 1 an reconductible 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les montants de l'accord-cadre sont les suivants :

Lot	Entité	Montant minimum sur la durée initiale	Montant maximum sur la durée initiale
1 Petites fournitures de Bureau	Ville de Flers	SANS	20 000 € HT
	Flers Agglo		20 000 € HT
	CCAS		5 000 € HT
2 Tampons	Ville de Flers	SANS	5 000€ HT
	Flers Agglo		5 000€ HT
	CCAS		Non concerné
3 Papier de reprographie	Ville de Flers	SANS	15 000€ HT
	Flers Agglo		15 000€ HT
	CCAS		5 000€ HT
4 Papier officiel (Marianne et registres)	Ville de Flers	SANS	5 000€ HT
	Flers Agglo		5 000€ HT
	CCAS		Non concerné
5 Enveloppes et Papiers à En-tête	Ville de Flers	SANS	15 000€ HT
	Flers Agglo		15 000€ HT
	CCAS		Non concerné

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.09.2025	D2025-22	1.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

Au regard de ces montants, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-1 à 2 et R. 2124-1 à 2 du Code de la Commande Publique.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – CHARGER** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres.
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnée aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- 3 – AUTORISER** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20250924-D2025-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2025
Publication : 25/09/2025

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22/09/2025	D2025-23	8.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 42 DU 22/09/2025
5 questions, numérotées de D2025-20 à D2025-24

DELIBERATION

**ACTIONS COLLECTIVES D'INSERTION SOCIALE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à Flers, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,
Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,
Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,
Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Brigitte LEVOYER

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2025-20 à D2025-24	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
15/09/2025	16h35	Sylvie MALOIZEL	17h55	24/09/2025

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.09.2025	D2025-23	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	ACTIONS COLLECTIVES D'INSERTION SOCIALE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE
-------	--

Chers collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Flers organise depuis plusieurs années des actions collectives d'insertion sociale visant notamment à remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi. Elles sont animées en partie par une Conseillère en économie sociale et familiale.

Trois actions étaient programmées annuellement :

- « En route vers le bonheur » (6 sessions).
- « Stress quotidien, santé impactée : mieux le comprendre pour mieux le canaliser » (5 sessions).
- « Etre à l'aise en toutes circonstances... ou presque ! » (4 sessions).

Pour 2026, les actions changent. Deux actions de 3 mois seront mises en place :

- 1) « En route vers le bonheur » dont l'objectif est d'apprendre aux flériens en situation de vulnérabilité à améliorer ou à préserver leur santé mentale et, par ricochet, leur santé physique. Elle sera organisée du 9 janvier au 3 avril 2026.
- 2) « Ensemble, on s'élève » qui vise à renforcer l'estime de soi des flériens en situation de vulnérabilité, afin de favoriser leur épanouissement et leur accomplissement personnel, et par ricochet, leur insertion sociale et/ou professionnelle. Elle sera organisée du 8 septembre au 4 décembre 2026.

Nous constatons qu'en moyenne 60 % des participants positionnés sur les actions sont bénéficiaires du RSA.

Pour 2026, les budgets prévisionnels de ces actions sont les suivants :

Action 2026 « En route vers le bonheur »			
Dépenses		Recettes	
Achat	50 €	CD 61	2 000 €
Intervenant extérieur	3 920 €	ARS	2 050 €
Frais de personnel	4 752 €	Auto financement	4 672 €
Total	8 722 €	Total	8 722 €

Action 2026 « Ensemble, on s'élève »			
Dépenses		Recettes	
Achat	50 €	CD 61	2 000 €
Intervenant extérieur	3 109 €	ARS	2 050 €
Frais de personnel	4 752 €	Auto financement	3 861 €
Total	7 911 €	Total	7 911 €

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.09.2025	D2025-23	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

Compte-tenu de la présence de bénéficiaires du RSA, il est proposé de solliciter à nouveau une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Insertion 2026 pour ces deux actions :

- 2 000 € pour l'action « En route vers le bonheur »
- 2 000 € pour « Ensemble, on s'élève »

Dans la mesure où ces actions s'inscrivent dans une démarche de promotion de la santé et participent au développement de certaines compétences psychosociales, des subventions auprès de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) avaient été sollicitées pour 2025. Compte-tenu de l'intérêt porté à ces actions, l'ARS a validé l'octroi de 4 100 € pour les actions de 2025 et 4 100 € pour celles de 2026.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de :

- 1. D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne pour les 2 actions collectives citées ci-dessus.
- 2. AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20250922-D2025-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2025
Publication : 25/09/2025

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22/09/2025	D2025-24	8.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 42 DU 22/09/2025
5 questions, numérotées de D2025-20 à D2025-24

DELIBERATION

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION –
AIDES FACULTATIVES, DOMICILIATIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à Flers, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,
Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,
Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,
Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Brigitte LEVOYER

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2025-20 à D2025-24		

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
15/09/2025	16h35	Sylvie MALOIZEL	17h55	24/09/2025

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.09.2025	D2025-24	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION – AIDES FACULTATIVES, DOMICILIATIONS
-------	--

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 26 juin 2025 et le 10 septembre 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer	2	0	2	383.59
Aide exceptionnelle				
Aide financière sur facture	3	2	1	150.00
Bons alimentaires	13	1	12	720.00
Bon carburant	2	0	2	70.00
Bon fournitures	169		169	4 225.00
Bon sandwich	2	0	2	Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ	394		394	Non chiffré
Carte de bus Sésame	293	13	280	Non chiffré
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	81	12	69	Non chiffré
Facture santé				
Nouvelle aide énergie				
FSL Eau – Secours Eau	3	2	1	174.55
FMIJ				
Microcrédit				
Mutuelle				
Secours assurance Habitation	1	0	1	117.78
FSL Energie – Secours Energie	12	0	12	1 171.00
Secours Catholique				
Séjour voyage				
TOTAL	975	30	945	7 011.92

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.09.2025	D2025-24	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 27 juin 2025 et le 12 septembre 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, 33 attributions, 1 refus et 30 résiliations ont été signées.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20250922-D2025-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2025
Publication : 25/09/2025

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22/09/2025	D2025-20	5.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 42 DU 22/09/2025
5 questions, numérotées de D2025-20 à D2025-24

DELIBERATION

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2025

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à Flers, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,
Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,
Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,
Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Brigitte LEVOYER

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2025-20 à D2025-24	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
15/09/2025	16h35	Sylvie MALOIZEL	17h55	24/09/2025

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.09.2025	D2025-20	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2025
-------	---

SM

Chers collègues,

La séance n°41 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 07 juillet dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil d'Administration du 07 Juillet 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20250922-D2025-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2025
Publication : 25/09/2025

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22/09/2025	D2025-21	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 42 DU 22/09/2025
5 questions, numérotées de D2025-20 à D2025-24

DELIBERATION

DONS AU CCAS SUITE QUETES MARIAGES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à Flers, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,
Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,
Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,
Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Brigitte LEVOYER

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2025-20 à D2025-24	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
15/09/2025	16h35	Sylvie MALOIZEL	17h55	24/09/2025

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	22.09.2025	D2025-21	7.10	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	DONS AU CCAS SUITE QUETES MARIAGES
-------	---

Chers Collègues,

Le 28 juin dernier, à l'Hôtel de Ville de Flers, Monsieur Subay SAHIN, Maire-adjoint, a célébré le mariage de Madame Ayse-Gül BAYRAK et Monsieur Isak ALTUN. Les époux ont décidé de donner la quête de leur mariage au CCAS de Flers. Le don s'élève à 80 €.

Le 24 juillet dernier, à l'Hôtel de Ville de Flers, Monsieur Jean-Pierre HUREL, Maire-adjoint, a célébré le mariage de Madame Dehbia ZOBIRI et Monsieur Alain GANDON. Les époux ont décidé de donner la quête de leur mariage au CCAS de Flers. Le don s'élève à 60 €.

Vu l'article R123-25-7° du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant que les dons et legs sont des ressources propres au CCAS,

Vu l'article L315-12-12° du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le conseil d'administration doit délibérer sur les dons qui lui sont faits,

Vu l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le président du Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale à accepter, à titre conservatoire, des dons et legs,

Considérant que si le Président du CCAS peut accepter à titre conservatoire les dons et legs, le conseil d'administration doit délibérer pour rendre définitive cette acceptation,

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le don de 80 € - quatre-vingt euros au CCAS de FLERS.

APPROUVER le don de 60 € - soixante euros au CCAS de FLERS.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20250922-D2025-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2025
Publication : 25/09/2025

Bruno ASSELOT